

Moulins

Quartier des Champins

Partenaires de l'opération expérimentale

Collectivité locale :
ville de Moulins
Maîtrise d'ouvrage :
Moulins Habitat



Les Champins, un quartier enclavé

Le projet dit des « Champins » s'inscrit dans un ensemble de rénovation urbaine des quartiers de Moulins-Sud financé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

Le quartier des Champins est, pour partie, le plus ancien du site de Moulins-sud. Cent soixante six logements y

seront démolis et quatre vingt quinze seront reconstruits. Ce quartier est à la charnière de l'habitat traditionnel (maisons de ville, pavillons) et du grand ensemble de Moulins-Sud.

Malgré son positionnement, et ses nombreuses interfaces avec l'ensemble de la zone de Moulins Sud, le quartier est bien identifié, tant géographiquement que socialement.



Cependant, dans son contexte actuel, il apparaît comme refermé sur lui-même et semble difficile d'accès depuis les voies de circulation structurantes.

Sur le plan architectural, le site agrège des éléments hétérogènes constitués de barres de différentes époques, de plots et de volumes indépendants pour les boxes de garages en rez-de-chaussée.

Dé-densifier pour ouvrir le quartier

Le projet entend apporter une forte mixité dans cet espace uniquement dédié au logement social de base, et irriguer le quartier par des voies structurantes qui permettront de pénétrer dans l'îlot de manière aisée, de le rendre plus résidentiel, d'animer les espaces.

Original, le projet prône une dé-densification afin de casser le maillage viaire en « cul de sac » au profit de voiries traversantes permettant un accès aisé aux sites des bords de l'Allier, équipements et espaces commerciaux. L'aménagement de cinq espaces (places, squares) traduit les objectifs d'animation du quartier exprimés par l'équipe. Le schéma de composition des futures opérations présente un large éventail de typologies

(individuel, petit collectif, villas, duplex, triplex...), fruit d'une réflexion fine sur les matériaux, les formes urbaines, le rapport entre hauteur et horizontalité.

Un des objectifs est de réaliser des bâtiments à basse consommation, voire passifs. Ainsi, le programme imposera aux concepteurs une fourchette de valeur relative à la consommation d'énergie liée aux besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire, entre 30 et 50 kWh/m²/an. Il sera également imposé aux concepteurs de fournir un coût global du ou des projets, tant sur le plan du bâti lui-même, que sur l'économie de rejet de CO².

Contact

Jacky FAILLY, Directeur du développement, Moulin Habitat,
jffaily@moulinshabitat.fr

Suivi-évaluation pour le PUCA

Wilhemine LECOINTRE, CETE de Lyon,
wilhemine.lecointre@equipement.gouv.fr